

# Aides financières aux projets touristiques

GREEN  
BUSINESS  
EVENTS.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie



# — Mot de bienvenue

Lex Delles  
Ministre de l'Économie, des PME,  
de l'Énergie et du Tourisme



## Déroulement (ordre du jour)

1. 11<sup>e</sup> Programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique
2. Aides pistes cyclables / offres cyclo-touristiques (PQ11)
3. Subsidés pour activités dans l'intérêt du tourisme national
4. Aides sentiers pédestres
5. Tiermchen
6. Emplacement Campingcars





# 1. 11<sup>e</sup> Programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique



# À qui s'adresse la loi ?

Loi du 16 mai 2023 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un onzième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique

1.1.2023 – 31.12.2027

## **Porteurs de projet éligibles :**

- Communes
- Syndicats de communes
- Syndicats pour l'aménagement et la gestion d'un parc naturel
- Associations sans but lucratifs œuvrant en faveur du tourisme
- Fondations œuvrant en faveur du tourisme
- Groupements d'intérêt économique promouvant le tourisme au niveau national



# Projets et investissements éligibles (1) :



1) Création, aménagement, modernisation et équipement

a) d'infrastructures récréatives ou de loisirs présentant **un attrait touristique**

b) de structures d'accueil et d'information touristiques

c) d'hébergements touristiques répondant à un intérêt économique général et des infrastructures de restauration ou de débit connexes



## Projets et investissements éligibles (2) :



2) L'aménagement et équipement de sites touristiques



3) L'équipement de lieux publics à grande fréquentation touristique



4) La conservation et la mise en valeur touristique des patrimoines naturel, historique et culturel

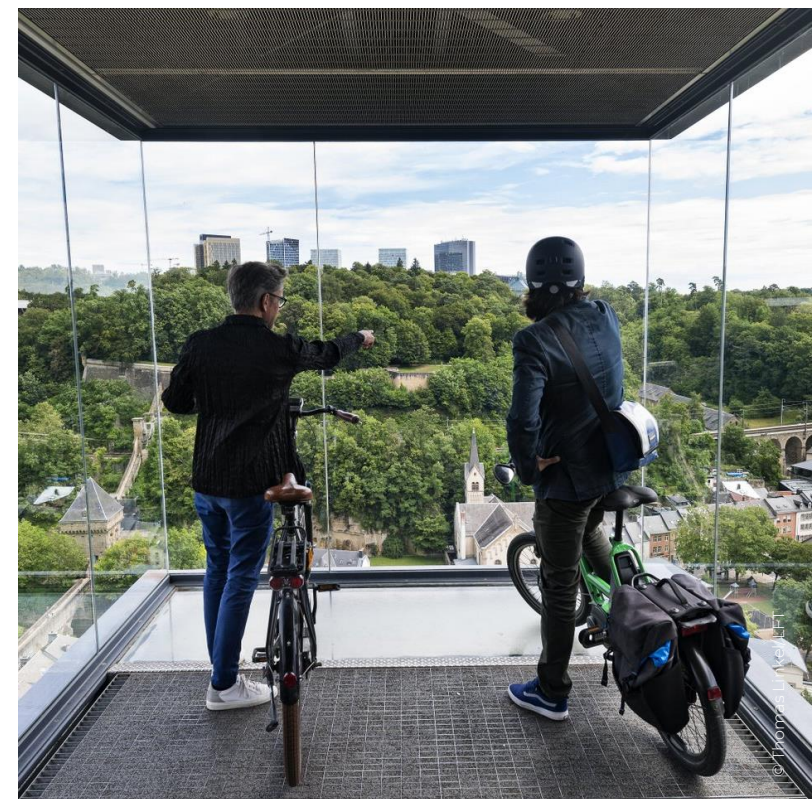
## Projets et investissements éligibles (3) :



5) Le développement et l'acquisition d'outils numériques dédiés au tourisme



6) L'élaboration d'études, de concepts et de stratégies touristiques







# Quels sont les coûts éligibles ?

Les dépenses d'investissement en relation directe avec le projet en vue duquel la subvention est demandée, tels que:

- Etudes
- Frais d'architecte
- Acquisition de terrains et d'immeubles éligibles
- Frais de construction
- Equipements
- Frais des aménagements des alentours
  
- Frais d'entretien, de rénovation et de fonctionnement non éligibles



# Quels sont les taux d'aides ?

## Hébergements touristiques :

- max 20%
- max. 50% : Pour les auberges de jeunesse  
Pour les logements insolites

## Pour tous les autres projets :

- max 50%

Intérêt national :

- > 50 %

Aides cumulables avec d'autres subventions **publiques**, ne peuvent dépasser 100 %





# Comment procéder pour la demande de subvention ?

- Mise en place d'une démarche disponible à travers l'espace professionnel de MyGuichet.lu par le biais d'un produit LuxTrust
- Informations e. a demandées :
  - coordonnées du porteur de projet
  - mandat
  - description détaillée du projet, public cible, conditions d'accès
  - coût total du projet et devis
  - plan de financement
  - date de début et de fin du projet
  - plan de situation
  - s'il y a lieu : plans de construction, contrat de bail, plan d'exploitation



# Quelles sont les conditions de recevabilité de la demande et que faire en cas de modification du projet ? (1/2)

Si projet > 60.000€ HTVA, la demande doit être présenté **au préalable**

- Soit avant le début des travaux de constructions liés à l'investissement
- Soit avant le premier engagement de commande d'équipement ou
- Avant tout autre engagement rendant l'investissement irréversible selon l'événement qui se produit en premier



# Quelles sont les conditions de recevabilité de la demande et que faire en cas de modification du projet ? (2/2)

- Le même principe s'applique pour les **modifications** en relation avec un projet.
- Notification au ministre **avant** le début des travaux / engagement
- Une augmentation du coût non liée à une modification du projet ne donne pas lieu à une augmentation de la subvention.

Exception : si le bénéficiaire peut justifier de **sujétions imprévisibles**



# Quelle est la procédure de traitement de ma demande ?

3 cas de figure :

- Si coût d'investissement < 100.000 €, l'aide est accordée par le Ministre
  - Si coût d'investissement entre 100.000 € - 2.000.000 € : l'aide est accordé par le Ministre sur base d'un avis émis par la **commission interministérielle des subventions touristiques**
  - Si coût d'investissement >2.000.000 € , le projet doit être arrêté par règlement grand-ducal
- Puis le bénéficiaire est notifié par une **décision ministérielle** sur le montant de la subvention
- Durée de validité : **12 mois**, délai renouvelable une fois



# Quelles sont les modalités de liquidation de la subvention?

- liquidation sur base d'un décompte final à recevoir dans un délai de **2 ans** après achèvement du projet
- demande de liquidation à introduire sur un formulaire en ajoutant les pièces suivantes :
  - factures et preuves de paiement
  - relevé des factures
  - photos du projet
- liquidation en **tranches** possible
- **contrôle** des investissements sur place

# Quelles sont les obligations pour le bénéficiaire ?

- assurer le **fonctionnement** et **l'entretien** de l'infrastructure
- **promotion** touristique
- **assurance** contre dégâts matériels
- garantir **l'accessibilité** pendant toute l'année







# Dans quels cas une subvention doit-elle être restituée et à quel taux?

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Quote-part	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %

Pour les projets liés à l'acquisition d'immeubles et de terrains :

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Quote-part	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Quote-part	50 %	45 %	40 %	35 %	30 %	25 %	20 %	15 %	10 %	5 %



## 2. Aides pistes cyclables & offres cyclo-touristiques

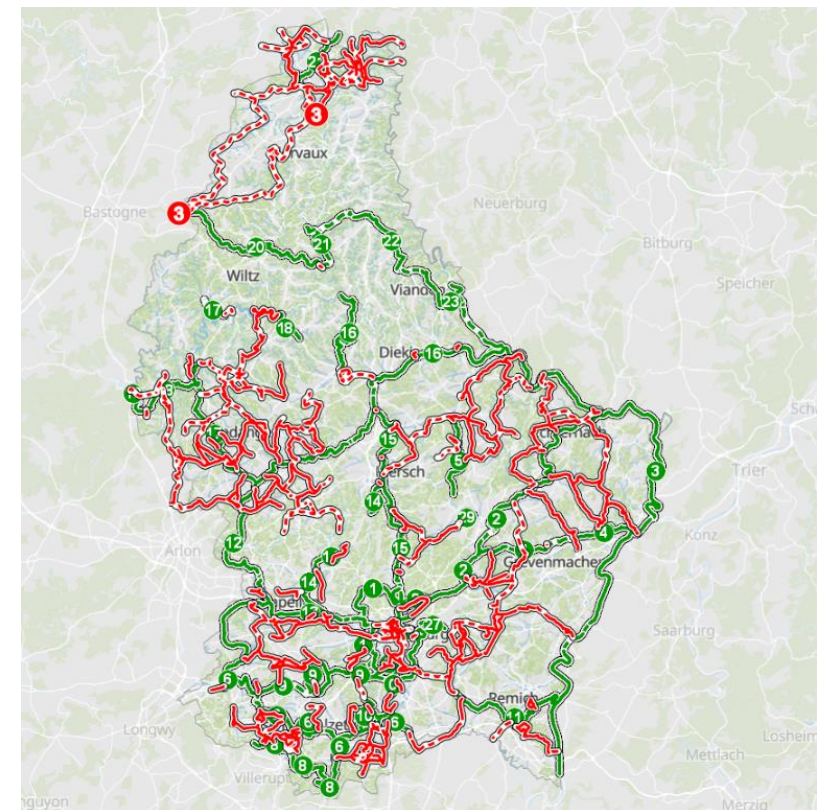




## 2.1. Projet de création, d'aménagement, de modernisation et d'équipement de pistes cyclables

### Le réseau cyclable :

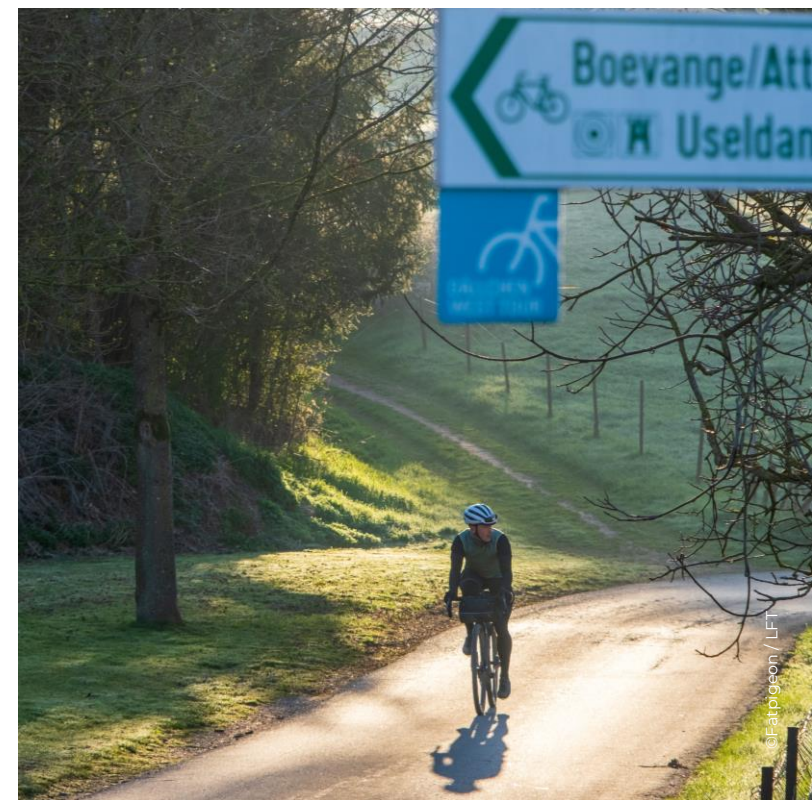
- le réseau des pistes cyclables nationales
- le réseau des pistes cyclables régionales
- la création de connexions / de pistes cyclables



## 2.1. Projet de création, d'aménagement, de modernisation et d'équipement de pistes cyclables

**Sont éligibles au titre d'une subvention dans le cadre PQ11 :**

- les frais d'étude
- les frais d'acquisition des emprises
- les mesures de compensations écologiques (écopoints)
- les travaux de construction
- les équipements en relation avec les infrastructures globales





## 2.1. Projet de création, d'aménagement, de modernisation et d'équipement de **pistes cyclables**



### Critères d'éligibilité :

- il faut qu'il s'agisse d'une connexion
- il faut que la connexion ait un attrait touristique ou qu'elle soit importante pour le réseau cyclable régional
- la demande doit être faite au préalable (si coût d'investissement HTVA > 60.000€)
- une mise en place d'une signalisation selon les directives de la P&CH (Leitfaden)
- les critères de la P&CH doivent être pris en compte

Le taux de subside varie en fonction des critères remplis.



## 2.2. Projet de création, d'aménagement, de modernisation et d'équipement **cyclo-touristiques**

**Les projets de création et d'aménagement de circuits cyclables** sont éligibles au titre d'une subvention dans le cadre du PQ11.

Critères d'éligibilité :

- la demande doit être faite au préalable (si coût d'investissement HTVA > 60.000€)
- l'implication de l'Office Régional du Tourisme (ORT) est assurée
- une communication grand public est prévue

Le taux de subside varie en fonction des critères remplis.



## 2.2. Projet de création, d'aménagement, de modernisation et d'équipement **cyclo-touristiques**



**Les projets d'équipement cyclo-touristique** sont éligibles au titre d'une subvention dans le cadre du PQ11.

Il s'agit notamment d'équipements tels que :

- équipement de « service stations »
- mobilier & aménagement et équipement d'aires de repos
- achat de vélos de location

Critères d'éligibilité :

- la demande doit être faite au préalable (si coût d'investissement HTVA > 60.000€).

# 3. Subsidies pour activités dans l'intérêt du tourisme national





# 1) Pour Syndicats d'Initiative, ASBL œuvrant dans le tourisme et Communes :

## Demande de subside pour projets touristiques

Ce subside est destiné aux **Syndicats d'initiative, ASBL œuvrant dans le tourisme** et aux **Communes** dans le but de couvrir des frais encourus lors de l'exécution d'une **activité dans l'intérêt du tourisme national**.

Sont concernés :

- des frais encourus lors de l'organisation d'une manifestation touristique publique
- des frais de réalisation de support publicitaire; (impression de flyers, de brochures, de plans de ville, mise en place d'une charte graphique)
- des frais encourus lors de l'exécution d'un autre projet à caractère touristique

Modalités et délais

Une **demande préalable** moyennant un **formulaire** dûment rempli est à présenter au plus tard **3 mois avant l'événement ou l'activité**, accompagné d'un budget prévisionnel et de devis concrets.



## 2) Pour Syndicats d'Initiative :

### Demande de subside annuel pour les Syndicats d'Initiative

- Ce subside est destiné aux **Syndicats d'initiative** dans le but de les soutenir dans leur fonctionnement et activités touristiques courantes
- Montant attribué varie en fonction du type et du nombre d'activités de l'asbl
- Modalités et délais: le formulaire de demande concernant un exercice « n », accompagné de toutes ses pièces justificatives, est à présenter au plus tard pour le 15 juin de l'année (« n »+1).



# 4. Aides pour sentiers pédestres et VTT



# 1) Pour Syndicats d'Initiative uniquement :



## Entretien des sentiers pédestres et des pistes VTT: décompte de frais annuels

Ce subside est destiné aux **Syndicats d'initiative** pour les travaux d'entretien effectués sur des sentiers pédestres dans le but de les garder accessibles et praticables.

### **Les travaux pris en compte sont ceux de :**

- nettoyage
- fauchage d'herbe, élagage de branches
- remplacement de poteaux et de panneaux
- réparation de bancs de repos
- vidage de poubelles aux points de départ



# 1) Pour Syndicats d'Initiative uniquement :

## Entretien des sentiers pédestres et des pistes VTT : décompte de frais annuels

### Frais éligibles :

- acquisition de petit matériel et d'outillages tels que vis, pinceaux, solvants, peinture...
- achat d'essence pour le fonctionnement des outillages d'entretien (souffleuse à feuilles, débroussailleuse, tondeuse, taille-haie...)
- la réparation et l'entretien des outillages nécessaires à l'entretien des sentiers
- heures prestées par les bénévoles du Syndicat ou les prestations de firmes externes pour assurer l'entretien des sentiers



## 2) Pour Syndicats d'Initiative et Communes:



### Entretien des sentiers pédestres et des pistes VTT: acquisition de matériel

Cette aide financière est destinée aux **Administrations communales** et aux **Syndicats d'initiative** pour l'acquisition de matériel en vue de travaux à réaliser sur les sentiers pédestres et les pistes VTT, tels que :

- des poteaux et de panneaux de balisage
- du matériel pour construction d'escaliers, de garde-corps et de pontons
- l'achat et l'installation de bancs de repos et de poubelles

Pour les **Syndicats d'Initiative uniquement** :

- l'acquisition d'outillages nécessaires à l'entretien courant (taille-haie, tondeuses, débroussailleuse)



# Recommandations pour l'octroi de subsides pour sentiers de randonnée et de pistes VTT :

- Tous les projets de sentiers pédestres sont à **examiner pour avis par votre Office régional de tourisme**
- Tous les travaux doivent être **en accord avec les recommandations du manuel de balisage** pour sentiers pédestres
- Prière de **nous informer des projets qui ne peuvent être réalisés** endéans l'année budgétaire envisagée: le montant du subside peut ainsi être alloué à un autre projet





# 5. Den Tiermchen







# Glamping zu Lëtzebuerg

## Den Tiermchen

2023 - Concours d'architecte

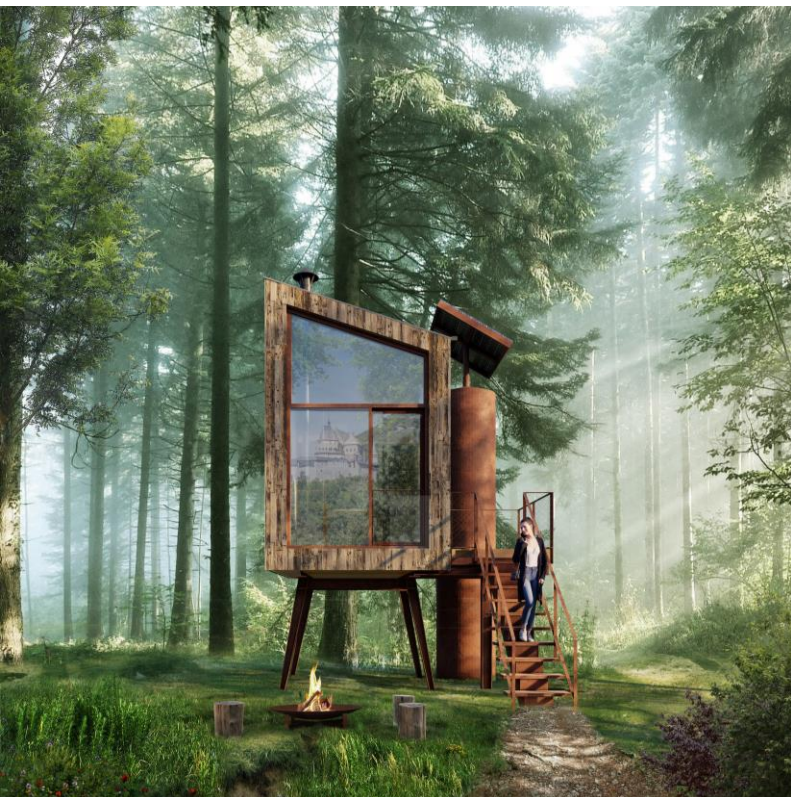
Direction générale du tourisme avec OAI

- Une structure modulaire hors réseaux qui accueille 2 à 4 personnes
- Une esthétique unique, de nouvelles technologies et des matériaux innovants

26 dossiers de candidature

Gagnant du concours :

**sah**architects



# Glamping zu Lëtzebuerg

## Den Tiermchen

Cabane compacte pour une vie minimaliste

La tour en acier Corten supporte un panneau solaire pour l'électricité ainsi que l'infrastructure d'eau et d'égouts.

Les structures en acier soutiennent la structure en bois massif de la cabane.

Les matériaux choisis (bois, acier) peuvent être produits localement.

Matériaux de construction éco-responsables, durables et recyclables.



Modèle Explorer 15,5 m<sup>2</sup> → à partir de 90.000€ htva  
Modèle Family 25,2 m<sup>2</sup> → à partir de 130.000€ htva



GREEN  
BUSINESS  
EVENTS.



Logements insolites : aide max 50%

**Pour obtenir les plans de construction : email à [tourisme@eco.etat.lu](mailto:tourisme@eco.etat.lu)**

GREEN  
BUSINESS  
EVENTS.





# 6. Destination Camper Park(ing)



# Destination Camper Park(ing)

Direction générale du tourisme avec Camprilux

## Guide d'orientation pour l'aménagement d'aires de séjour pour camping-cars

Informations sur le marché des camping-cars

Retombées économiques à attendre d'une aire de séjour pour camping-cars

Recommandations pour planifier une aire de séjour pour camping-cars

- Aménagement général
- Aménagement des emplacements
- Aménagement paysager
- Revêtement des sols
- Sécurisation du site
- Architecture et mobilier

Aide max. 20%



## Destination Camper Park(ing)

Guide d'orientation pour l'aménagement d'aires  
de séjour pour camping-cars au Luxembourg



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Direction générale du tourisme

en coopération avec

CAMPRI LUX  
CAMPING & U

GREEN  
BUSINESS  
EVENTS.



# Merci



Contact : [aides.tourisme@eco.etat.lu](mailto:aides.tourisme@eco.etat.lu)

<https://www.luxembourgtravel.lu/fr/aides-tourisme>



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie